

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Bellelay  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247771>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

à  
**Porrentruy**  
—  
**TÉLÉPHONE**

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
**TÉLÉPHONE**

LE PAYS, 26<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés du PAYS

26<sup>me</sup> année, LE PAYS

### BELLELAY

Le monastère fondé, il s'agissait de le doter. Du consentement de l'évêque de Bâle, Adalbero de Frobourg, qui mourut en 1137, Siginand détacha de la prévôté de Moutier toute la partie occidentale et la céda à la nouvelle abbaye avec tous les droits de juridiction qui lui appartenaient.

Le petit district ainsi formé prit le nom de *courtine* de Bellelay. Il se composait du territoire actuel des communes des Genevez et de Lajoux, ainsi que du monastère de Bellelay et de quelques fermes voisines, territoire qui fait aujourd'hui partie de la commune de Saicourt.

La courtine de Bellelay possédait-elle déjà quelques habitants à l'époque de la fondation du monastère ? M. Quiquerez l'affirme dans son Histoire des Institutions de l'Evêché de Bâle (page 402). Il base son affirmation sur le fait que, selon les Annales des Prémontrés, l'évêque de Bâle Ortlieb de Frobourg, aurait cédé au monastère le patronage de l'église de Ste Marie Madeleine, comme aussi sur l'existence de forges très anciennes à La Joux-Mertenat (Lajoux), à Fernet-Dessus et à Fernet-Dessous. Or, il est peu probable qu'il y ait eu à Lajoux des forges déjà inconnues au moyen-âge. Les forges dont parle M. Quiquerez sont sans doute postérieures à la fondation de

Bellelay et supposé, ce qu'il est difficile de croire, qu'il y ait eu, à l'époque romaine, des forges sur le territoire actuel de Lajoux, ces lieux auraient pu facilement redevenir déserts. Quant à l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg (1137-1164), nous le voyons bien dans un acte cité par Trouillat, <sup>1)</sup> donner à Bellelay les églises de Boécourt et de Tavannes, mais aucune mention n'est faite de l'église de Ste Marie Madeleine ou des Genevez. Cette église n'est pas citée non plus dans l'acte du 14 mars 1141 par lequel le pape Innocent II confirme les possessions de Bellelay <sup>2)</sup>. Je conclus de là que cette église n'existait pas, que les Annales des Prémontrés font allusion à la construction postérieure de l'église des Genevez et que ce petit coin de terre était inhabité en 1136, comme l'affirme la tradition.

Les religieux sortis de l'abbaye de Lac-de-Joux avaient des forêts à défricher. Cela ne leur suffisait pas pour vivre, surtout dans les commencements. C'est pourquoi la collégiale de Moutier leur céda en 1136 et en 1141, l'église de Nugerol <sup>3)</sup> dédiée à

1) Trouillat, I, 306.

2) Trouillat, I, 280.

3) Nugerol était une localité jadis située à l'extrémité nord-ouest du lac de Bienne, entre Neuveville et le Landeron actuels, probablement à l'endroit où est aujourd'hui le faubourg occidental de Neuveville. Nugerol avait une église dédiée à St-Ursanne et désignée dans les actes sous le nom de Blanche Eglise. La paroisse de Nugerol paraît avoir été divisée en deux dans le courant du 13<sup>e</sup> siècle, peut-être à la suite d'un

St-Ursanne et connue sous le nom de Blanche-Eglise, avec la collature et tous les revenus de la paroisse.

De son côté, l'évêque de Bâle Ortlieb de Frobourg leur donna avant 1141, et non pas en 1146, comme le croit Mgr Vautrey <sup>1)</sup>

partage de son territoire entre le comté de Neuchâtel et l'évêché de Bâle. Un acte de 1234 (Trouillat II, 393) et un autre de 1293 (Trouillat II, 677) nous font voir qu'à cette époque Thierry était curé de la Blanche-Eglise tandis que Hugues était curé de St-Maurice de Neuren. Des privilèges furent accordés au Nugerol neuchâtelois par les comtes de Neuchâtel en 1260 et en 1309. Cette localité se fondit avec Landeron qui fut construit vers 1313 par le comte de Neuchâtel pour l'opposer au Schlossberg et à Neuveville. L'Eglise de St-Maurice resta l'église paroissiale du Landeron jusqu'en 1840. Elle était à l'endroit occupé aujourd'hui par le faubourg du Landeron. — Quant au Nugerol bâlois, il a pu être détruit en même temps que Bonneville au Val de Ruz, en 1301, pendant la guerre qui eut lieu à cette époque entre Rodolphe de Neuchâtel et Pierre d'Aspelt de Bâle. Les habitants de la malheureuse Bonneville furent reçus par l'évêque de Bâle sur le territoire de la Blanche-Eglise, au pied du Schlossberg dont l'évêque Henri d'Isny avait commencé la construction en 1283 et qui fut terminé en 1288 par son successeur Pierre d'Aspelt. Les habitants du Nugerol de la Blanche-Eglise devinrent sans doute avec ceux de Bonneville, les habitants de la petite cité de Neuveville que l'évêque de Bâle Gérard de Vuipens commença à construire en 1312.

Le monastère de Bellelay demeura collateur de la paroisse de Neuveville.

1) Boécourt figure déjà avec Nugerol et les vignes de Bienne parmi les propriétés confirmées à l'abbaye de Bellelay par le pape Innocent II en date du 14 mars 1141.

Feuilleton du Pays du dimanche

2

### Chasse à l'homme

par MAXIME AUDOUIN

L'affaire se présentait à moi, maintenant, limpide comme eau de roche : Maisonneuve et le valet de M. Pardoux se substituaient à lui pour faire vendre ses biens au moyen d'un faux, et s'en attribuer le montant. Or, de deux choses l'une : ou ils l'avaient fait disparaître, ou ils profitaient d'une longue absence connue d'eux. Je penchais pour la première hypothèse, comme plus vraisemblable : Maisonneuve avait très bien pu arriver à onze heures du soir par la station de A, puis, la sinistre besogne accomplie, repartir à trois heures et demie du matin par la station de B, — l'indicateur me fournissait effectivement ces heures de départ et d'arrivée. Les habitants de Saint-Hilaire avaient vu, à l'aube, le valet revenir seul dans la voiture de son maître, et en avaient conclu à un de ces voyages dont M. Pardoux était coutumier. Un certain temps après l'assassinat, Maisonneuve, au courant des manies de ce dernier, se rendait à Colon — justement un paquebot partait de Saint-Nazaire, le samedi

suivant, à cette destination, — et de là, imitant l'écriture et la signature de sa victime, devait donner ordre au notaire de vendre sa propriété et de lui en faire parvenir le montant. Restait à savoir si le notaire — quelque dose d'originalité qu'il attribuât à son client — était assez confiant ou assez imprudent pour se laisser duper par les deux gredins ; or, sur ce point, je ne tarderais pas à être fixé.

Dans la matinée du lendemain je sonnais à sa porte, et j'étais immédiatement introduit.

Je me trouvai en présence d'un homme de quarante à cinquante ans, la figure placide et scrupuleusement rasée, l'œil finaud, la bouche souriante, en un mot, le type convenu de l'emploi ; M. Baudurier, c'était son nom, m'invita à lui exposer l'objet de ma visite.

— Monsieur, lui demandai-je sans préambule, après les salutations d'usage, si M. Pardoux vous écrivait de mettre en vente ses propriétés et de lui en adresser le montant, que feriez-vous ?

Il me regarda, passablement interloqué.

— Mais, se récria-t-il, je ne sais si je dois...

— Donner un renseignement de ce genre à un inconnu ? Je comprends parfaitement votre réserve ; pourtant, croyez qu'en vous posant cette question je n'agis que dans l'intérêt de votre client ; au surplus, je suis prêt à vous fournir telles références que vous exigerez, et vous connaîtrez, dans un instant, le véritable objet de ma

visite. Voyons, là, entre nous, que feriez-vous ?

— Ma réponse n'est pas douteuse ; j'exécuterais les ordres de M. Pardoux.

— Et vous lui enverriez l'argent ?

— Contre une décharge en règle, oui. Ce ne serait pas la première mission de cette nature qui m'aurait été confiée par lui.

— Ah !

— J'ai vendu, il y a deux ans, dans les mêmes conditions, aux termes d'une lettre reçue d'Egypte et me donnant pleins pouvoirs, son domaine de Franc-Clos ; tenez, tout récemment, je lui ai fait tenir, à l'ordre d'une maison de banque de Paris, tous ses fonds disponibles déposés chez moi ; avant-hier encore je lui ai écrit au sujet de sa propriété dite le *Château*, qu'il m'annonçait son intention de mettre en vente.

— Vous disait-il aussi qu'il s'embarquait pour Colon ?

Le notaire me regarda avec une stupéfaction que je n'eus pas l'air de remarquer ; je continuai ;

— Dans quel but, selon vous, votre client mobiliserait-il ses capitaux ?

— Je crois le savoir, mais c'est un secret qui ne m'appartient pas.

— Depuis combien de temps est-il parti ?

— Depuis six semaines environ.

— Eh bien, fis-je simplement, il y a six semaines que M. Pardoux est mort, assassiné.

Je crus que le brave homme allait avoir une